



Avril 2020

## **Newsletter SRS-CSPCP Conseil suisse de présentation des comptes publics**

Mesdames, Messieurs,  
Chères Collègues et chers Collègues,

Plusieurs responsables des finances ont contacté le Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP) pour savoir si les charges et les revenus provoqués par l'épidémie du coronavirus pouvaient ou devaient être comptabilisés comme des éléments extraordinaires. L'Assemblée des délégué.e.s du SRS-CSPCP a analysé cette question. Elle s'est appuyée sur la Recommandation 4 de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances dans son manuel MCH2. Cette recommandation stipule en particulier les critères qui doivent être remplis pour considérer un élément comme extraordinaire. Cette analyse a permis de dégager à l'unanimité des délégué.e.s la réponse que vous trouverez ci-jointe.

### **[Comptabilisation des éléments liés à l'épidémie du coronavirus – FAQ.](#)**

Le SRS-CSPCP vous souhaite bonne réception et vous adresse, Mesdames, Messieurs, ses meilleurs messages.

Au nom du Conseil suisse de présentation des comptes publics  
Nils Soguel, directeur  
Evelyn Munier, secrétaire

[www.srs-cspp.ch](http://www.srs-cspp.ch)